

## Lexique de la construction



<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>	<u>F</u>	<u>G</u>	<u>H</u>	<u>I</u>	J	K	<u>L</u>	<u>M</u>
N	<u>O</u>	<u>P</u>	<u>Q</u>	<u>R</u>	<u>S</u>	<u>T</u>	<u>U</u>	<u>V</u>	W	X	Y	Z

<b>Activité</b>	A	Traduction financière de la production réalisée par un chantier, une entité ou une entreprise pendant une période donnée. L'activité est le chiffre d'affaires comptable de l'entreprise.
<b>Appel d'offres</b>	A	Procédé de sélection obligatoire d'une entreprise dans le cas des marchés publics. Un appel d'offres a lieu à partir d'un dossier établi par une équipe de maîtrise d'oeuvre. L'entreprise conforme et la moins-disante (la moins chère) est retenue.
<b>Appel d'offres ouvert</b>	A	Mise en concurrence lancée sans sélection préalable après publication dans la presse. L'entreprise la moins-disante conforme est retenue (celle qui propose d'effectuer l'opération, conformément au dossier Marché, au prix le plus bas).
<b>Appel d'offres ouvert performatiel</b>	A	Sélection de l'entreprise la mieux-disante conforme d'après une grille de critères techniques, financiers et éventuellement administratifs.
<b>Appel d'offres restreint</b>	A	Mise en concurrence lancée avec sélection préalable des entreprises candidates.
<b>Arc-bouter / arc-boutant</b>	A	Consolider/Élément de construction, constitué par un arc « rampant ». Il a pour fonction de s'opposer à la poussée latérale des parties hautes d'une voûte ; il prend lui-même appui sur un contrefort ou une culée.
<b>Architecte</b>	A	Personne désignée par le maître d'ouvrage dont la principale fonction est de concevoir un projet de construction et d'en garantir son exécution.
<b>Architecte des bâtiments de France</b>	A	Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP). Fonctionnaire, il a une mission patrimoniale d'entretien des Monuments Historiques.
<b>Assistant maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué</b>	A	Personne dont peut s'entourer le maître d'ouvrage pour gérer le quotidien du management de l'opération tant pendant la phase de conception que pendant la phase de réalisation des travaux.
<b>Assurance « Dommages Ouvrage »</b>	A	Assurance obligatoire souscrite par les maîtres d'ouvrage privés couvrant les dommages à l'ouvrage construit.
<b>Assurance « Police Unique de Chantier »</b>	A	Assurance multivolets souscrite par le maître d'ouvrage dans le cadre d'un chantier, qui concerne tous les intervenants du chantier et peut leur être refacturée.
<b>Assurance « Tous Risques Chantier »</b>	A	Assurance souscrite par le maître d'ouvrage ou l'entreprise générale au profit de tous les intervenants, et couvrant ces derniers ainsi que la construction en cours de réalisation de tous les dommages accidentels pouvant survenir pendant les travaux.
<b>Autocom</b>	A	Autocommutateur : central téléphonique électronique organisant les communications. L'autocom est capable de gérer non seulement des conversations téléphoniques, mais aussi des données informatiques en tous genres.
<b>Avant-projet détaillé</b>	A	Dossier de plans détaillés, de programmation, d'insertion paysagère, réalisé par l'architecte après l'APS. Échelle du dossier : 1/100e.
<b>Avant-projet sommaire</b>	A	Dossier de plans, de programmation, d'insertion paysagère, réalisé par l'architecte après les esquisses de faisabilité. Échelle du dossier : 1/200e.
<b>Banche / Banchette</b>	B	Coffrage vertical bois, métallique ou mixte, déplacé à la grue, servant de moule pour le coulage de voiles, poteaux ou poutres en béton armé. Certaines sont dites « manuytables », pour raisons de commodité. (exemple : réalisation d'ouvrages difficiles d'accès)
<b>Bardage</b>	B	Revêtement extérieur faisant office de double peau dans différents matériaux. (exemples : zinc, cuivre, ardoise, terre cuite, etc.)
<b>Bicouche</b>	B	Procédé d'étanchéité, le plus utilisé pour les revêtements bitumineux. La pose se fait sur tous les types de toiture et toutes pentes. Le bitume élastomère acquiert son élasticité par l'adjonction de polymères de type SBS (Styrène-Butadiène-Styrène).

<b>Blinder_blindage</b>	B	Protéger les fouilles contre les effondrements de parois/ouvrage de soutènement provisoire ou définitif (bois, métallique, béton) destiné à éviter les effondrements des parois verticales de terrassement. Suivant la nature du sol et la construction à réaliser : puits blindés (3 ou 4 faces), tranchée blindée (deux faces), banquettes inversées (blindage 1 face butonnée), « Berlinoise » (blindage 1 face auto-stable), palplanches (foncées dans le sol par battage), etc. L'obligation de blindage est déterminée par la profondeur et le recul de la fouille. Blindage pour soutènement définitif (paroi moulée).
<b>Bureau d'étude de techniques</b>	B	Il assure les études techniques spécifiques : étude de la structure, étude de sol, étude thermique, étude acoustique, étude électrique, de chauffage, etc. Il travaille pour le maître d'oeuvre en phase de projet ou pour les entreprises en phase de réalisation.
<b>Calorifuge</b>	C	Isolant thermique pour éviter les pertes thermiques des équipements de chauffage, canalisations et gaines.
<b>Canalisation</b>	C	Ensemble de matériels permettant de distribuer l'électricité dans l'installation (conducteurs + conduits + chemin de câbles + fixations).
<b>Carotter / carottage</b>	C	Réalisation de trous circulaires avec carotteuse à diamant, dans des structures béton ou pierre existantes (murs, planchers, etc.) pour le passage ultérieur des corps d'état techniques.
<b>Centrale de Traitement d'air</b>	C	Assemblage d'éléments qui, selon leur constitution, mélangent l'air neuf et l'air repris, filtrent, récupèrent l'énergie, chauffent, refroidissent, humidifient ou déshumidifient, recyclent et ventilent, etc.
<b>Chanfreiner / chanfrein</b>	C	Casser l'arrête de deux pans adjacents d'une structure (poteau, poutre, etc.). Un chanfrein (négatif) dans un coffrage, pour réaliser un ouvrage en béton, permet de ne pas avoir d'arrête vive.
<b>Chape</b>	C	Coulis ou mortier non armé, de 2 à 5 cm réalisé sur un plancher pour : recréer une planéité ou forme de pente, retrouver une altimétrie, comme support pour matériaux de finitions.
<b>Chatière</b>	C	Petite ouverture pratiquée sur une toiture pour l'aération de la couverture.
<b>Chemin de câble</b>	C	Bac de support des câbles électriques qui chemine en faux plafonds, faux plancher ou gaine technique.
<b>Chemiser / chemisage</b>	C	Ceinturer, envelopper, enserrer un élément structurel vertical existant pour le réparer ou le renforcer par un enrobage béton armé, afin d'augmenter sa capacité portante.
<b>Chiffre d'affaires</b>	C	cf. définition Activité, gestion.
<b>Cintrer</b>	C	Courber les aciers de béton. Recourber, déformer ou incurver une pièce en bois ou métallique pour lui faire prendre la forme d'un arc pour l'élaboration d'un coffrage.
<b>Clés en main</b>	C	Projet dans lequel un maître d'ouvrage confie au promoteur la réalisation complète d'un bâtiment depuis sa conception primaire et jusqu'à la mise en service complète du bâtiment occupé.
<b>Clos couvert</b>	C	Ensemble des lots tels que couverture, étanchéité et des menuiseries extérieures, assurant un hors d'eau, hors d'air du bâtiment.
<b>Colonne humide</b>	C	Tuyauterie verticale installée à demeure dans une construction, alimentée en eau sous pression et à l'usage des sapeurs-pompiers.
<b>Colonne sèche</b>	C	Tuyauterie vide, verticale, installée à demeure dans une construction et à l'usage des sapeurs-pompiers.
<b>Coltinage</b>	C	Manutention de charges « à dos d'homme » (manuelle).
<b>Compagnons</b>	C	Terme spécifique à Bouygues mis en place afin de valoriser les ouvriers travaillant sur chantier.
<b>Compagnons du Minorange</b>	C	Compagnons appartenant à l'Ordre des Compagnons du Minorange créé par Francis Bouygues en 1963 et qui vise à valoriser les meilleurs d'entre eux, exemplaires dans la transmission du savoir aux jeunes, la sécurité, la solidarité, le respect sur les chantiers, etc.
<b>Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé</b>	C	Il est désigné par le maître d'ouvrage pour prévenir les risques découlant de l'interférence des différents intervenants sur un chantier. Sa mission débute en phase d'étude du projet et se poursuit jusqu'à l'achèvement des travaux, sa mission se termine à la remise du DIUO (Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage).
<b>Cotraitants</b>	C	Les entreprises sont cotraitantes sur un marché de construction lorsqu'elles ont des offres complémentaires pour réaliser un bâtiment en tout corps d'état et lorsqu'elles ont le même niveau de sous-traitance par rapport à un donneur d'ordre (maître d'ouvrage, entreprise générale, etc.).

<b>Coupe-feu</b>	C	Paroi ou élément d'une paroi stable au feu, isolant thermique, pare flammes. Le degré coupe-feu dépend du délai nécessaire pour qu'une source de flamme normalisée la traverse.
<b>Courants Faibles</b>	C	Désigne les lots courants faibles : SSI, précâblage VDI, téléphonie, contrôle d'accès, vidéosurveillance, sonorisation, interphonie.
<b>Courants Forts</b>	C	Désigne les lots courants forts : poste transfo, TGBT, distribution, luminaires, appareillage, groupe électrogène, etc.
<b>Curage</b>	C	Mise à nu de la structure d'un bâtiment par dépose et évacuation des éléments non structurels (matériaux du second oeuvre et corps d'état techniques).
<b>CVC</b>	C	Abréviation pour désigner les lots Chauffage-Ventilation-Climatisation.
<b>Déchets dangereux</b>	D	Les déchets dangereux, par leurs caractéristiques physico-chimiques, font courir un risque à l'environnement (risques chimiques ou biologiques) s'ils ne sont pas traités spécifiquement dans des installations adaptées (cartouche résine, bombes aérosols, bidons ou fûts ayant contenus des produits dangereux - huile, peinture, hydrocarbure, etc.). Les déchets dangereux sont reconnus également sous l'appellation Déchets Industriels Spéciaux (DIS).
<b>Déchets non dangereux</b>	D	Les déchets non dangereux regroupent les déchets industriels banals et les déchets inertes : - Déchets Industriels Banals (DIB) : cette catégorie de déchets regroupe les déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises (commerce, artisanat, industrie et activités de service). « Ce sont des déchets qui ne présentent pas de caractères de danger particulier vis-à-vis des personnes ou de l'environnement et qui peuvent être éliminés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. Il s'agit notamment des déchets d'emballages non souillés (cartons, matières plastiques, etc.), des produits et équipements arrivés en fin de vie (matériel électrique et électronique, équipements automobiles, etc.), des loupés et chutes de fabrication (plastiques, matières organiques, etc.), des déchets de restauration, des déchets de bureaux, des résidus de nettoyage, d'entretien, etc. » (source : Ademe). - Déchets inertes (DI) : déchets ne subissant pas, en cas de stockage, d'évolution physique, chimique ou biologique et dont le potentiel polluant est quasi insignifiant (déblais, gravats de démolition et résidus minéraux provenant des industries d'extraction et des industries de fabrication de matériaux de construction).
<b>Déplombage</b>	D	Enlèvement des peintures à base de plomb et évacuation en décharges spécialisées, dans le respect de la réglementation sanitaire.
<b>Désamiantage</b>	D	Dépose et évacuation des matériaux amiantifères dans le respect de la réglementation sanitaire.
<b>Désenfumage</b>	D	Dispositif de sécurité permettant de contrôler le mouvement des fumées et de les extraire, faciliter l'évacuation des occupants et l'intervention des secours. Il existe deux types de désenfumage : le désenfumage naturel (évacuation des fumées par circulation naturelle de l'air, skydome ouverture des ouvrants de façade, etc.) et le désenfumage mécanique (évacuation forcée des fumées par des ventilateurs et extracteurs).
<b>Déshabiller</b>	D	Enlèvement des éléments mobiliers d'un bâtiment.
<b>Détection incendie</b>	D	Installation ayant pour objectif de déceler et signaler, le plus tôt possible, la naissance d'un incendie grâce notamment à des détecteurs (optiques, ioniques, thermovélocimétriques, etc.), afin de réduire le délai de mise en oeuvre de mesures adéquate.
<b>Détection intrusion</b>	D	Système permettant de créer des barrières successives pour détecter précocement une intrusion venant de l'extérieur grâce notamment à des détecteurs (contacts chocs, détecteurs volumétriques, etc.).
<b>Disjoncteur Différentiel</b>	D	Dispositif placé en tête des circuits d'alimentation. Il coupe le courant si la différence d'intensité entre le fil de phase et le fil neutre atteint la limite qui lui est donnée.
<b>Dossier marché travaux</b>	D	Ensemble des pièces « marché » qui lie un entrepreneur à un maître d'ouvrage dans le but de réaliser des travaux immobiliers.
<b>Drapeau</b>	D	On désigne le drapeau, quand la construction d'un édifice arrive à son point culminant, souvent la fin du gros-oeuvre.
<b>Eau chaude</b>	E	Eau à destination du chauffage uniquement et dont la température varie entre 50 et 90 °C.
<b>Eau chaude sanitaire</b>	E	Eau à destination des sanitaires et dont la température varie entre 50 et 65 °C.
<b>Eau froide</b>	E	Eau dont la température est de l'ordre de 11 à 13 °C livrée par le concessionnaire d'eau.

<b>Eau glacée</b>	E	Eau dont la température est de l'ordre de 4 à 7 °C livrée par un concessionnaire ou bien produite par un groupe froid à destination de la climatisation.
<b>Éclairage</b>	E	L'éclairage d'un bâtiment comprend l'éclairage normal, qui permet l'exploitation du bâtiment, l'éclairage de sécurité qui permet le balisage pour l'évacuation des personnes (évacuation et antipanique) et l'éclairage de remplacement qui reprend tout ou partie de l'éclairage normal dans le but de continuer une exploitation en cas de disparition de ce dernier.
<b>Économiste</b>	E	Il participe à l'élaboration du projet de construction pour le maître d'oeuvre ou le maître d'ouvrage. Il estime les coûts et intervient au niveau des choix des matériaux et des techniques de réalisation. En phase d'exécution, il vérifie les situations mensuelles des entrepreneurs et valide les travaux modificatifs.
<b>Élinguer / élingue</b>	E	Sangles, câbles ou cordages en extrémité d'un appareil de levage, permettant de soulever, porter, monter ou descendre des charges (matériels ou matériaux). Suivant le nombre de points de levage de ces charges amarrées à ces élingues, on utilise 1, 2, 3 ou 4 « brins » afin d'en répartir le poids. Ces « élingues » peuvent être à sangles (textile), à chaînes, ou câbles acier.
<b>Entreprise générale</b>	E	Entreprise de construction de bâtiment qui réalise tous les travaux dans tous les corps d'état, du gros-oeuvre à la peinture. Sous la conduite de l'architecte, il y a une seule entreprise responsable de la qualité, du délai et du prix : l'entreprise générale.
<b>Entretoise</b>	E	Éléments de structure transverses servant à maintenir un espacement constant entre deux pièces.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	E	Protection Individuelle obligatoire et permanente (casques, chaussures de sécurité, etc.) ou ponctuelle au poste de travail (lunettes de sécurité, harnais de sécurité, etc.)
<b>Étai / étaie</b>	E	Ustensile tubulaire vertical ou incliné, bois ou métallique, permettant de reprendre et transmettre une charge sur une structure d'appui par son intermédiaire.
<b>Faux plancher</b>	F	Plancher surélevé composé de dalles sur plots et mis en place dans des locaux qui nécessitent le passage de câbles. (exemples : bureau, local info, etc.)
<b>Foncier disponible</b>	F	Terrain et/ou bâtiment existant susceptible d'intéresser un promoteur pour une opération immobilière.
<b>Fondations profondes</b>	F	Assises d'un édifice allant chercher, en profondeur, le bon sol. (exemples : pieux, micro-pieux tirants)
<b>Fondations superficielles</b>	F	Assises d'un bâtiment proches du niveau le plus bas de celui-ci.
<b>Fouille</b>	F	Excavation réalisée dans le sol.
<b>Gestion Technique du Bâtiment</b>	G	Système qui supervise et permet l'exploitation des données de la GTC, des commandes d'éclairage, des commandes de stores électriques, etc.
<b>Gestion Technique Centralisée</b>	G	Outil d'aide à l'exploitation des immeubles multi-usages à haut niveau technique. Elle permet de collecter et de mettre en forme toutes les informations concernant le fonctionnement d'un bâtiment (CTA, ventiloconvecteurs, etc.) ; d'établir des statistiques relatives aux incidents et pannes, aux consommations et aux coûts.
<b>Gravats ou Gravois</b>	G	Matériaux « tout venant » issus de démolition.
<b>Grave</b>	G	Désigne un ensemble de divers minéraux pour la réalisation de voirie, de la plus petite granulométrie (sable fin = 0,03 mm) à la plus importante (graviers = 30 mm). Grave additionnée d'un liant pour augmenter sa résistance : grave ciment (sous-couche de fondation de voirie), grave laitier, grave bitume, etc.
<b>Gré à gré (vente)</b>	G	Vente amiable conclue à la suite d'un accord direct entre le vendeur et l'acquéreur.
<b>Groupe électrogène</b>	G	Machine autonome de production de courant électrique, prévu pour le secours du réseau (désenfumage en cas d'incendie, secours ascenseur en cas d'évacuation, etc.). Le combustible utilisé pouvant être le fioul ou le gaz naturel.
<b>Groupe Froid</b>	G	Générateur permettant la production d'eau glacée d'un bâtiment, fonctionnant en liaison avec des aérorefrigérants ou dry cooler afin d'évacuer les calories générées par le groupe froid.
<b>Hors d'air</b>	H	Indique une phase de la construction du bâtiment à partir de laquelle les ouvrages de menuiseries extérieures ont été achevés.
<b>Hors d'eau</b>	H	Indique une phase de la construction du bâtiment à partir de laquelle les ouvrages de couverture, d'étanchéité sont achevés. Cette phase correspond généralement au stade, où les équipements intérieurs et de finition peuvent être mis en place.
<b>Hors gel</b>	H	Qualifie tout élément à l'abri du gel et de ses méfaits. La température est maintenue aux alentours de 8 °C.

<b>Injection</b>	I	Insertion de matériaux plus ou moins liquides, dans le sol, pour améliorer sa résistance ou son étanchéité.
<b>Lambris</b>	L	Panneautage mural décoratif, en plâtre, en marbre ou en bois. Il est appelé lambris d'appui, lorsque sa hauteur est comprise entre 80 cm et 130 cm.
<b>Lettre d'intention de commande</b>	L	Lettre par laquelle un maître d'ouvrage passe commande à un entrepreneur, sous réserve de mise au point conjointe d'un dossier marché complet.
<b>Ligne de vie</b>	L	Ligne ou point assurant la protection corporelle en toiture. Câble ou crochet inox auquel le personnel d'entretien peut s'assurer en utilisant un harnais de sécurité avec des accessoires adaptés.
<b>Maître d'oeuvre de conception</b>	M	Architecte ou bureau d'étude qui conçoit le projet (dessin, pièces écrites, travaux, etc.).
<b>Maître d'oeuvre d'exécution</b>	M	Architecte ou bureau d'étude qui suit l'exécution des travaux à partir d'un dossier de conception.
<b>Maître d'ouvrage</b>	M	« Donneur d'ordre » ou client : la personne physique ou morale pour le compte de laquelle les travaux sont effectués. Il choisit le maître d'oeuvre, s'entend avec lui sur un avant-projet, puis sur un projet et sur les techniques proposées. Il lui confie le suivi et la coordination des travaux ou des études.
<b>Maîtrise</b>	M	Filière hiérarchique encadrant les Compagnons de l'entreprise.
<b>Mâter / mâtage</b>	M	Tâche qui consiste à bourrer et refouler ou comprimer un mortier dans l'espace compris entre deux surfaces, limité à quelques centimètres, pour éviter tout déplacement ultérieur à la mise en charge des ouvrages.
<b>Méthodes</b>	M	Consiste à analyser, décrire, formaliser, quantifier, planifier, organiser un ensemble de tâches identifiées avant la réalisation des travaux de chantier afin de réduire les coûts de production pendant leur réalisation. La « mission méthodes » a aussi pour but d'optimiser les besoins en matériels à utiliser pour la réalisation de ces travaux. Enfin, garantir la sécurité des hommes de chantier en définissant les modes opératoires et matériels de sécurité.
<b>Modes opératoires</b>	M	Décrit une tâche en la décomposant par ordre logique d'exécution. Il n'y a pas de notion de durée dans le temps.
<b>Montage</b>	M	Ensemble des prestations qui permet de réaliser un projet immobilier, de l'idée du projet immobilier et de son financement jusqu'à sa réalisation clé en main. Le montage comprend un volet conception, financier, travaux et assurance.
<b>Monuments Historiques</b>	M	Deux classements en France (loi du 31 décembre 1913) : l'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et le classement aux Monuments Historiques. Si inscrit à l'inventaire, l'ABF suit les travaux avec des entreprises choisies par le maître d'ouvrage ou l'entreprise générale ; si classé MH, c'est l'architecte en chef des MH compétent territorialement qui choisit des entreprises obligatoirement agréées MH. Légalement, sur les MH, seule la restauration est admise ; la rénovation n'étant admise que pour les ouvrages inscrits sur l'inventaire. À noter : un classement mondial « Au Patrimoine Mondial de l'Humanité » de l'UNESCO.
<b>Oeil-de-bœuf</b>	O	Baie circulaire ou ovale dans une lucarne, un pignon ou un comble.
<b>Onduleur</b>	O	Appareil qui remplace l'énergie électrique en cas de coupures ou micro-coupures, parasites.
<b>Ordre de service</b>	O	Ordre adressé par le maître d'ouvrage à l'entreprise pour commencer une phase de travaux. (exemple : OS de démarrage d'un chantier ou d'un bâtiment plutôt qu'un autre).
<b>Palan</b>	P	Appareil de levage, manuel ou motorisé, permettant de soulever des charges grâce à un système démultiplicateur de poulies.
<b>Pare-flamme</b>	P	Qualifie un élément qui, soumis à des conditions d'incendie normalisées, résisterait aux flammes et empêcherait l'émission de gaz inflammables.
<b>Paroi moulée</b>	P	cf. définition Blindage.
<b>Passerelle</b>	P	Platelage de travail, sans appuis au sol, pouvant supporter la charge d'hommes et de matériels, ancrée provisoirement sur un voile en pignon.
<b>Permis de construire</b>	P	Autorisation administrative que doit solliciter un maître d'ouvrage avant de construire. Ce permis est nécessaire s'il y a modification de façades, changement d'affectation (pour exemple : des bureaux deviennent des logements), démolition ou création de surfaces.
<b>Permis de construire modificatif</b>	P	Autorisation administrative complémentaire demandée après l'obtention d'un PC suite à des modifications légères apportées à l'occasion d'une étude plus poussée du projet initial.



<b>Phasage</b>	P	Détermine dans quel ordre les tâches identifiées pour la réalisation d'un ensemble d'ouvrages ou de travaux seront réalisées. Les phasages sont associés à une durée d'exécution de ceux-ci.
<b>Piedroit</b>	P	Partie verticale d'une baie ou d'un mur supportant une voûte.
<b>Pierre agrafée</b>	P	Revêtement mural constitué de dalles de pierres fixées à un support stable par des pattes mécaniques en acier inoxydable ou par polochonnage. Il existe donc entre le revêtement mural et le support une lame d'air isolée ou non.
<b>Pieux</b>	P	Éléments structurels bois, métalliques ou béton armé, fondations profondes d'un édifice. Ces fondations peuvent être battues, « foncées » (métallique), moulées (béton), avec ou sans bubes, dans le sol.
<b>Plan d'installation de chantier</b>	P	Document officiel graphique et synthétique expliquant la logistique dans l'espace et dans le temps d'un chantier et représentant ce qui influe sur l'environnement proche du chantier. Ce document, soumis pour approbation aux administrations concernées et donné à titre informatif aux personnes concernées de près ou de loin par le chantier, est destiné : - aux Organismes Publics (Mairie, Préfecture de Police, commissariat, RATP) - à l'entreprise Bouygues Bâtiment Île-de-France - Rénovation Privée (équipe Travaux), - aux entreprises sous-traitantes.
<b>Plan de retrait ou de confinement</b>	P	Document qui décrit l'ensemble des mesures qui sont arrêtées afin de supprimer ou de réduire l'émission de fibres d'amiante pendant les travaux aussi bien pour les intervenants que les personnes extérieures aux travaux de désamiantage. Il garantit également l'absence de pollution résiduelle après travaux.
<b>Plan général de coordination</b>	P	Document écrit définissant l'ensemble des mesures propres à prévenir les risques découlant de l'interférence des activités des différents intervenants sur un chantier ou de la succession de leurs activités lorsqu'une intervention laisse subsister après son achèvement des risques pour les autres entreprises. Il est établi par le coordonnateur sécurité.
<b>Plan particulier de sécurité et de protection de la santé</b>	P	Établissement d'un document officiel qui explique sous forme manuscrite et graphique, l'organisation et la réalisation du chantier en terme de sécurité.
<b>Plancher de reprise</b>	P	Plancher intermédiaire (poutres et dalle), permettant le transfert de charges, des structures verticales supérieures vers les structures verticales inférieures à ce plancher.
<b>Plancher transfert</b>	P	Plancher servant de point de départ à la réalisation de structures en Top and Down. Ce plancher peut être un plancher de reprise.
<b>Point 20/80</b>	P	Rapport d'exploitation des travaux à 20 % (80 % d'avancement d'un chantier).
<b>Poutres de reprise</b>	P	Poutres servant à transférer des charges verticales supérieures vers d'autres appuis inférieurs non superposés.
<b>Prise de commande</b>	P	Montant total du chiffre d'affaires des opérations traitées à une date depuis le début de l'exercice.
<b>Promoteur</b>	P	Personne physique ou morale, mandatée par le maître d'ouvrage pour faire réaliser un programme de construction, moyennant une rémunération convenue.
<b>Qualité sécurité environnement</b>	Q	Les trois composantes de notre SME pour lesquelles nous avons mis en place des procédures d'amélioration continue. Elles visent particulièrement : - Q : la satisfaction du client - S : la sécurité et la santé des collaborateurs - E : le respect de l'environnement
<b>Radier</b>	R	Dalle en béton armé, coulée sur le sol, servant de fondations et/ou, d'étanchéité, pour une infrastructure.
<b>Recours des tiers</b>	R	Le tiers qui estime le permis de construire illégal ou de nature à lui faire subir un préjudice peut introduire un recours contre le permis de construire pendant une période de 3 mois après son obtention.
<b>Résultat d'exploitation</b>	R	Le résultat d'exploitation mesure la performance industrielle et commerciale d'une entreprise quel que soit le mode de production utilisé.
<b>Sérigraphie</b>	S	Procédé d'impression à travers un écran dérivé du pochoir sur des matériaux tels que le verre.
<b>Solive</b>	S	Longue pièce de bois ou de métal prenant appui sur les murs porteurs ou poutres. L'ensemble des solives compose l'ossature rigide d'un plancher ou d'une charpente.

<b>Soubassement</b>	S	Partie basse d'un mur pouvant être en surépaisseur par rapport à la partie supérieure.
<b>Sous-oeuvre</b>	S	Réalisation d'une structure neuve sous une structure existante.
<b>Sous-traitant</b>	S	Délégation de tâche de la part d'une entreprise ayant obtenu un marché. (exemple : une entreprise de peinture peut être sous-traitante d'une entreprise générale)
<b>Soutènement</b>	S	Ouvrage permettant le maintien vertical des terres.
<b>Sprinkler</b>	S	Dispositif fixe généralement sensible à la chaleur, conçu pour réagir à une température prédéterminée en libérant un flux d'eau.
<b>Stable au feu</b>	S	Matériau qui résiste structurellement au feu pendant une durée déterminée.
<b>Staff</b>	S	Mélange de plâtre fin, de glycérine, et armé de fibre végétale (chanvre, lin, etc.) ou fibre de verre. Cet ouvrage moulé est mis en oeuvre pour la création de faux plafonds et d'éléments d'ornements (corniches, moulures, etc.)
<b>Stuc</b>	S	Mélange de plâtre, de gélatine, de poudre calcaire, de chaux éteinte et de pigments colorants. Ce mélange permet la réalisation d'enduits intérieurs imitant le marbre ou la pierre, c'est pourquoi on parlera de stuc marbre ou stuc pierre (épaisseur 10 à 15 mm).
<b>Surface hors-oeuvre brute</b>	S	Définie par le Code de la Construction, la SHOB est l'ensemble des planchers construits avec l'épaisseur des murs, des parkings, des locaux techniques, etc. Se référer également au guide de définition des surfaces « édité » par la Direction Technique.
<b>Surface hors-oeuvre nette</b>	S	Définie à l'article R. 112-2 du code de l'urbanisme, elle correspond à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction, après qu'aient été notamment déduites la surface des combles et sous-sols non aménageables (hauteur inférieure à 1,80 m, locaux techniques, etc.), la surface des toitures-terrasses, balcons, loggias, les surfaces non closes situées au rez-de-chaussée et les surfaces aménagées à usage de parking. Se référer également au guide de définition des surfaces « édité » par la Direction Technique.
<b>Surface utile brute locative</b>	S	Surface que loue un bailleur à un utilisateur. La SUBL est égale à la somme des surfaces de bureaux, y compris les paliers, les sanitaires et les couloirs privatifs (mais sans les parties communes),
<b>Surface utile nette</b>	S	Surface que recherche un utilisateur. La SUN est égale à la SUBL sans les couloirs, sanitaires et paliers privatifs.
<b>Système de sécurité incendie</b>	S	Système qui permet de collecter les informations ou ordres liés à la seule sécurité incendie et effectuer les fonctions nécessaires à la mise en sécurité, évacuation des personnes, désenfumage, mise à l'arrêt des installations techniques.
<b>Tirants d'ancrage</b>	T	Éléments métalliques ancrés dans le sol, participant au soutènement provisoire ou définitif des terres.
<b>Top and down</b>	T	Technique de construction simultanée d'ouvrages en infrastructure et en superstructure depuis un plancher transfert.
<b>Tout Corps d'Etat</b>	T	Ensemble des métiers nécessaires à la réalisation complète du bâtiment. (exemples : charpente, couverture, plomberie, etc.)
<b>Tranchée blindée</b>	T	cf. définition Blindage.
<b>Transfert de charges</b>	T	Action consistant à déplacer la charge d'une structure existante sur une structure provisoire ou définitive.
<b>Trémie</b>	T	Ouverture provisoire (appro ou évacuation) ou définitive (ascenseur, technique) réalisée dans un plancher.
<b>Unité de traitement d'air</b>	U	Terminal de chauffage, climatisation.
<b>Utilisateur</b>	U	Entreprise qui occupera le bâtiment après la réalisation des travaux.
<b>Ventilo-convecteur / Cassette</b>	V	Appareil de traitement d'air destiné au refroidissement ou au chauffage de l'air qui le traverse.
<b>Ventilation mécanique contrôlée</b>	V	Le dispositif VMC vise à extraire des locaux l'air vicié ambiant (vapeur d'eau, odeurs, etc.) résultant d'une occupation normale et domestique des lieux.
<b>Vérinage</b>	V	Action de mise en charge à l'aide de vérins.
<b>Vynlique</b>	V	Type de polymère synthétique utilisé dans certaines peintures à l'eau, particulièrement les peintures mates intérieures et certains mastics.
<b>Voile</b>	V	Mur béton armé ou non.